



COINGS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2022

- **Présents** : Jean Tortosa, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Laetitia Brugeat, Martine Tortosa, Benjamin Delage, Alexandre Fillonneau, Maud Bazier, Véronique Brault, secrétaire de mairie,
Absents excusés : Martine Lacotte (pouvoir à Jean François Morin)
Absents : Cécile Artacho, Marion Desmarelles
- **Secrétaires de séance** : Martine Tortosa et Jean François Morin

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

PV de la séance du 14 février 2022

Adopté à l'unanimité

Indemnités des élus en 2021

L'art. L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

ELUS	Montant annuel brut	Montant annuel net
Maire	18 809.16 €	16 269.84 €
1 ^{ère} adjointe	4 994.04 €	4 319.88 €
2 ^{ème} adjoint	4 994.04 €	4 319.88 €
3 ^{ème} adjoint	4 994.04 €	4 319.88 €
4 ^{ème} adjoint	4 994.04 €	4 319.88 €

Le conseil prend acte de cet état.

Adoption du compte de gestion

Il s'agit de la traduction budgétaire de l'exercice 2021 établie par le trésorier

036090
SGC CHATEAUROUX



II-1
Exercice 2021

10400 - COINGS - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 032 406,32	876 472,41	1 908 878,73
Titres de recettes émis (b)	828 981,10	646 763,53	1 475 744,63
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	828 981,10	646 763,53	1 475 744,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 032 406,32	876 472,41	1 908 878,73
Mandats émis (f)	195 039,78	583 685,69	778 725,47
Annulations de mandats (g)		14 114,31	14 114,31
Dépenses nettes (h = f - g)	195 039,78	569 571,38	764 611,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	633 941,32	77 192,15	711 133,47
(h - d) Déficit			

036090
SGC CHATEAUROUX



Etat II-2
Exercice 2021

10400 - COINGS - RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-215 960,82		633 941,32		417 980,50
Fonctionnement	465 513,23	215 960,82	77 192,15		326 744,56
TOTAL I	249 552,41	215 960,82	711 133,47		744 725,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	249 552,41	215 960,82	711 133,47		744 725,06

Adopté à l'unanimité

Adoption du compte administratif

Le compte administratif est le compte-rendu de la comptabilité tenue sous la responsabilité du maire ; il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2021 et fait ressortir pour chaque section (fonctionnement et investissement) un résultat, par comparaison des recettes et des dépenses.

Section de fonctionnement :

	2021	Rappel 2020
Report exercice antérieur	249 552,41	369 060
Recettes	646 763,53	660 185
Dépenses	569 571,38	563 732
Solde exercice	77 192,15	96 453
Totaux cumulés	326 744,56	465 513

Section d'investissement

	2021	Rappel 2020
Report exercice antérieur	-215 960,82	19 567
Recettes	828 981,10	125 569
Dépenses	195 039,78	361 188
Reste à réaliser	1 500	
Solde exercice	633 941,32	- 235 619
		-
Totaux cumulés	416 480,50	- 216 052

Le résultat net de l'exercice 2021 s'établit donc à **743 225,06**

Fonctionnement + 326 744,56
Investissement + 416 480,50

Afin que les conseillers puissent procéder au vote, le maire sort de la salle et Michel Lacou prend momentanément la présidence de la séance.

Adopté à l'unanimité des votants

Affectation du résultat

Il est rappelé que l'excédent d'investissement est automatiquement reporté en section d'investissement et qu'en l'absence de déficit d'investissement l'excédent de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement.

Il est donc proposé de reporter au budget 2022 416 480,50€ en section d'investissement et 326 744,56€ en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

Vote des taux

Il est rappelé que les taux n'ont pas évolué depuis de nombreuses années et qu'ils sont plus bas que dans de nombreuses communes comparables. Au terme de l'échange qui a eu lieu au sein de la commission des finances, il a été proposé, compte tenu du contexte économique actuel, de ne pas augmenter en 2022 les taux d'imposition.

Il est cependant précisé qu'en dépit du maintien des taux communaux, le montant d'impôt acquitté peut être en légère augmentation du fait de la revalorisation annuelle des bases opérée par la direction des finances publiques

Les taux 2022 sont donc de 34,29% pour la taxe foncière bâti (taux communal 18,08% + taux départemental 16,21%) et de 26,04% pour la taxe foncière sur le non bâti.

Adopté à l'unanimité

Budget 2022

Le maire rappelle la nécessité de stabiliser les dépenses de fonctionnement pour favoriser l'investissement. Il souligne qu'il est cependant indispensable d'augmenter sensiblement deux postes : d'une part le poste « charges à caractère général » pour tenir compte notamment de la très forte augmentation des prix de l'électricité et des carburants et de l'augmentation prévisible de nombre de fournitures et d'anticiper ,et d'autre part le poste « charges de personnel » pour anticiper l'augmentation annoncée du point d'indice ainsi que la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire en faveur des agents.

Le budget 2022 s'établirait comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement

libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Atténuation de charges	1 500	3 100	700,00
Produit du service, du domaine	29 225	41 884	41 100,00
Impôts et taxes	468 409	466 822	485 537,00
Dotations et participations	117 776	118 990	118 567,00
Autres produits de gestion courante	10 010	15 226	15 000 ,00
Produits exceptionnels	0	740	100,00
Total des opérations réelles	626 920	646 764	661 004,00
Résultat reporté	249 552	249 552	326 744,56
Total recettes fonctionnement	876 472	896 315	987 748,56

- Dépenses de fonctionnement

libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Charges à caractère général	239 700	201 931	324 931,00
Charges de personnel	320 001	313 352	350 270,00
Atténuation de produits	13 000	11 937	13 000,00
Charges de gestion courante	41 185	41 452	45 180,00
Charges financières	1000	760	3 000,00
Charges exceptionnelles	200	0	0
Dépenses imprévues	44 799	0	9 700,00
Total des opérations réelles	659 885	569 432	746 081,00
Virement à la section d'investissement	216 447	216 447	241 667,56
Total dépenses de fonctionnement	876 472	785 879	987 748,56

Section d'investissement

• Recettes d'investissement

libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Produit des cessions d'immobilisation	20 000	0	20 000,00
Dotations fonds divers	243 961	255 107	100 000,00
Subventions d'investissement	85 611	173 734	218 665,00
Emprunts	400 000	400 000	0
Virement section fonctionnement	216 447		241 667,56
Solde d'exécution positif reporté			416 480,50
Total recettes investissement	966 019		996 803,06

• Dépenses d'investissement

libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
Résultat négatif reporté	215 961		
Emprunts et dettes	30 600	7 020	26 600,00
Immobilisations incorporelles	150	149	
Subvention d'équipement versées	700	700	700,00
Immobilisations corporelles	98 658	106 302	818 003,06
Immobilisations en cours	620 090	81 568	150 000,00
Reste à réaliser			1 500,00
Total des dépenses	966 159	195 040	996 803,06

Précisions complémentaires apportées

- Recettes d'investissement :
 - Au titre des dotations fonds divers : 50 000€ au titre du fonds de compensation de la TVA sur les travaux réalisés en 2020 et 50 000€ de taxe d'aménagement
 - Au titre des principales subventions d'investissement : dotation Etat pour éclairage public 165 000€, subvention département pour city stade 9 400€, pour achat tracteur 17 000€, subvention Etat pour achat tracteur 11 000€, fonds de concours Châteauroux métropole 15 000€
- Dépenses d'investissement
 - Opérations en cours : éclairage public (400 000€), travaux RD 80C (100 000€), achat tracteur (71 000€), plaques, numéros et panneaux signalisation (10 000€), informatique (6 000€)
 - Opérations envisagées : réfection voirie rue du château d'eau, réfection chauffage bâtiments communaux, isolation phonique salle des fêtes, réfection étage mairie, remplacement de menuiseries, remplacement sanitaires maternelle, aménagement terrain de boules, renouvellement de mobilier... Toutes ces opérations doivent faire l'objet de devis et des subventions seront sollicitées chaque fois que cela sera possible.

Budget 2022 adopté à l'unanimité

Passage à l'instruction comptable M 57

La comptabilité des collectivités obéit à des règles précises fixées par des instructions comptables : M 14 pour les communes, M52 pour les départements, M71 pour les régions.

Dans un souci de simplification, il a été décidé d'instaurer une instruction commune à toutes les collectivités, l'instruction M 57, qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, le Compte financier Unique (CFU) remplacera le compte administratif et le compte de gestion qui devaient faire l'objet de votes séparés.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficieront d'un cadre budgétaire assoupli (M57 simplifié) et notamment des possibilités de virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7.5% de chaque section.

Il est proposé de ne pas attendre cette échéance et d'adopter ce référentiel M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Le comptable public vient de donner un avis favorable à cette proposition

Adopté à l'unanimité

Adoption du règlement intérieur

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 novembre 2021 a adopté le projet de règlement intérieur qui a pour objectif de :

- Fixer les règles de fonctionnement interne à la collectivité
- Rappeler les droits et obligations des agents
- Préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et des matériels
- Préciser certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité

Le Comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable au texte proposé.

Il est donc proposé au conseil d'adopter définitivement le règlement intérieur de la commune de Coings qui sera prochainement présenté aux personnels.

Adopté à l'unanimité

Adoption du document unique

Le conseil municipal lors de sa séance du 29 novembre 2021 a approuvé le projet de Document Unique (obligatoire depuis 2001) élaboré par la conseillère prévention du Centre de Gestion de l'Indre après échanges avec les élus et les personnels.

Le Comité Technique du Centre de gestion a donné un avis favorable au projet proposé.

Il est donc proposé au conseil d'approuver définitivement le document qui sera présenté aux personnels avant l'été, accompagné des premières actions à mettre en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Montant de certaines infractions dans le cadre des pouvoirs de police du maire

Un arrêté municipal du 29 mars 2022 a règlementé l'utilisation du plan d'eau et de ses abords, en interdisant notamment le camping sauvage, la circulation et le stationnement des engins à moteur, l'allumage de feux, les dépôts d'ordures, ou la dégradation volontaire du site.

Il convient de prévoir le montant amendes encourues par les auteurs d'infractions qui pourront être relevées par les gardes pêche :

- | | |
|--|------|
| ► Circulation avec des engins à moteur | 150€ |
| ► Allumage de feux ou feux de camp | 300€ |
| ► Camping sauvage | 80€ |
| ► Dégradation volontaire du site | 150€ |

Adopté à l'unanimité

Dénomination de voies :

Il est proposé de donner le nom « allée Vallair » à la voie située à l'aéroport Marcel Dassault desservant le nouveau hangar et de transformer le nom « rue Saint Exupéry » (lotissement des Ombelles) en « rue Antoine de Saint Exupéry ».

Adopté à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Accueil réfugiés ukrainiens : les deux logements communaux, actuellement inoccupés, ont été mis à la disposition du préfet pour l'accueil temporaire d'ukrainiens. Celui situé à l'école pourrait être prochainement occupé suite à une initiative individuelle prise par un habitant de la commune qui s'est rendu en Pologne.
- Élections avril/juin 2022 : les élus et les citoyens intéressés sont invités à se faire connaître pour permettre la tenue des bureaux de vote dans de bonnes conditions.
- Dénomination de l'école : il a été proposé de donner un nom à l'école et à cet effet un groupe de travail associant élus, enseignants et représentants des parents a été mis en place. Plusieurs suggestions ont été faites. Le conseil suggère de retenir le nom de CYDONIA (nom latin du cognassier). Cette proposition sera transmise au groupe de travail qui donnera son avis, la dénomination officielle relevant de la compétence exclusive du conseil.
- Feu d'artifice : il sera tiré le samedi 16 juillet ; un échange avec les associations susceptibles d'organiser buvette et bal populaire sera mené prochainement
- Adhésion à un groupement de commandes pour l'élagage des arbres isolés : la proposition faite par Châteauroux métropole est intéressante et doit générer des économies.
- Amélioration de la desserte par bus : une desserte améliorée de la commune par les bus de Châteauroux métropole interviendra à partir du 2 juillet (le circuit lycées sera assuré à la rentrée pour le compte de la région par les bus urbains qui seront ouverts au public) ; les nouveaux horaires seront connus en début d'été.

Fin de séance : 21 h